

Procès-Verbal du conseil d'UFR du 13 janvier 2026 à 9h30
Salle du conseil Maathaï

Etaient présents :

Collège A

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : M. FAIVRE, M. DEMARQUOY (arrivée à 10h05), M. JEGO (procuration à Mme LEBORGNE-CASTEL à partir de 10h30) Mme LEBORGNE-CASTEL, Mme LELOUP-AMIOT, M. PELLENARD (procuration à M. POINSSOT à partir de 10h00), M. POINSSOT, Mme PUCÉAT, Mme RIEU-GUIGON, Mme VENNIN (procuration à Mme PUCÉAT à partir de 10h15)

Collège B

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : Mme AIRES, M. ALVES, M. AMIOTTE-SUCHET (procuration à M. COLLIN) M. BELLENGER, Mme BESSON-BARD, M. COLLIN, M. COLLINS, Mme KHIMOUN, M. RIALLAND, Mme ROSNOBLET

Collège des personnels BIATSS

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : M. CARÊME, Mme CHLEMAIRE, Mme GAETAN, M. ROLLIN, Mme STEIMETZ

Collège des usagers

- *Présent(e)s* : Titulaires : M. GRENIER, Mme PHILIPPOT (procuration à M. GRENIER à partir de 11h30), M. SEGUIN (procuration à Mme PHILIPPOT jusqu'à son départ à 11h30 puis excusé), M. PAUCHARD, Mme CHOUDJAYE, M. TREPON
Suppléants : M. CARNEIRO, Mme FOURRIER, Mme GODART, M. LAFENETRE, Mme LUGAND
- *Absent(e)s* : Mme COLFORT (titulaire), Mme BBAYA, M. CLERICE (suppléants)

Personnalités extérieures

- *Présent(e)s* : Titulaires : M. BERTRAND, Mme MACÉ, M. NAULIN (départ à 11h50), Mme LECHIEN-CHALONS, M. MONNOT, Mme CHAMPROY (procuration à M. PELLENARD jusqu'à 10h00 puis à M. DEMARQUOY à son arrivée à 10h05)
Suppléants : Mme GASNE (procuration à partir de 11h00 à Mme AIRES)
- *Absent(e)s* : M. BERGER

Membres consultatifs

- *Présent(e)* : Mme CLERGET, Responsable Administrative, Mme NICOLAS, responsable du département licence (présente à partir de 09h45)
- *Absent(e)s* : M. BATT, responsable du département LAS

Membres invités

- *Présent(e)s* : Mme CASAS Responsable de l'Antenne Financière, Mme TOUSSAINT Responsable du service scolarité Mme BANUS, Secrétaire de direction

1) Présentation des personnalités extérieures

Le directeur d'UFR remercie les personnalités extérieures d'avoir bien voulu accepter de siéger au sein du conseil et les invite à se présenter.

- **Mme Pauline LECHIEN-CHALONS**, directrice projets et préclinique de l'entreprise COHESIVES, précise qu'elle a été étudiante à l'UFR SVTE avant de s'orienter vers la recherche.
- **Mme Bénédicte MACE**, Directrice des Enseignements et de la Vie Etudiante à l'Institut Agro Dijon, précise qu'elle siégeait déjà au conseil et essaiera d'y être assidue lors de ce mandat.
- **Mme Sabine GASNE**, Inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale en SVT, explique représenter le rectorat d'académie comme suppléante de Mme Audrey BOISSON, également IA-IPR.
- **M. Laurent MONNOT**, responsable expertise technique région Est chez SUEZ, précise avoir siégé précédemment au conseil et avoir été étudiant à l'UFR SVTE également.
- **M. Pascal BERTRAND**, chargé du pôle croissance et innovation au sein du pôle de compétitivité VITAGORA-, mentionne qu'il succède à Elodie DA SILVA, précédemment au conseil d'UFR.
- **M. Sylvain NAULIN**, directeur général du BIVB, précise qu'il succède à M. Jean-Philippe GERVAIS et qu'il n'a pas réalisé ses études au sein de l'UFR SVTE.

Le directeur d'UFR a l'intention de demander au Bureau d'identifier des dossiers où l'avis des personnalités extérieures pourrait être utile.

2) Tour de table

Afin que les personnalités extérieures puissent identifier les membres du conseil, chaque membre présent est invité à se présenter.

3) Approbation de PV

- du conseil plénier du 1^{er} décembre 2025

La réunion du 1^{er} décembre 2025 ayant été la dernière de la précédente mandature, les membres qui n'y ont pas participé optent pour l'abstention :

24 pour, 14 abstentions

- du conseil restreint aux élus du 16 décembre 2025

M. PELLEARD mentionne que son intervention après celle de M. ROLLIN sur la commission des personnels n'a pas été mentionnée au PV. Il demande que la prise de notes et la retranscription soient plus précises et que toutes les interventions apparaissent pour que la communauté soit informée des échanges.

Mme PUCÉAT relève que sa question sur les personnalités extérieures désignées par les organismes n'apparaît pas dans le PV. « Les chefs d'établissements des organismes et institutions sont-ils consultés sur les personnalités qui représenteront l'organisme ? »

M. ROLLIN juge que la retranscription de son intervention sur la commission des personnels est incomplète.

M. GRENIER, qui avait précisé qu'il fallait bien différencier la liste et l'association Corpo Bio, demande que ce soit ajouté au PV.

M. GRENIER et M. PAUCHARD sollicitent l'ajout du nom d'étudiants et étudiantes dans la liste des absents au conseil.

M. POINSSOT sollicite une correction sur l'orthographe de son nom.

Moyennant ces modifications, le PV est approuvé par :

25 pour, 13 abstentions

4) Informations du Directeur d'UFR et du directeur-adjoint

- Compte rendu de la réunion des directeurs de composantes et de laboratoires du 6 janvier 2026

M. RIALLAND, qui a assisté à cette réunion, est invité par le directeur d'UFR à en faire un résumé.

- Renouvellement de la convention avec la SATT SAYENS (modifications tarifaires).
- Fiches d'actualisation sur les RH demandées aux unités de recherche, afin que la gouvernance dispose d'un état aussi précis que possible des effectifs dans les laboratoires.
- Modalités d'attribution de la prime RIPEC 3 aux enseignants-chercheurs. La réunion a été largement consacrée à des échanges sur ce point. La moitié environ des demandeurs l'a obtenue, après différentes évaluations- nationale ou locale-. Les résultats ont provoqué une émotion parmi les personnes non bénéficiaires, partagée par le président, qui pense que c'est plus difficile d'obtenir cette prime si on est PR. Selon lui, les avis de certains rapporteurs peuvent prêter à discussion, donc des propositions ont été faites.
- Échanges positifs avec l'UMLP (coopération sur le numérique, ...)
- EPE : intégration probable du CREPS, ce dont se réjouit le président.
- Liens doctorants/Ecole Doctorale : les doctorants financés par une autre source que le Ministère devront réaliser de nouvelles démarches (informations sur le site de l'ED).
- Un appel à projets RITM va être lancé prochainement

Le directeur d'UFR revient sur deux points évoqués par les représentants étudiants lors du dernier conseil :

- Référents VSS étudiants

Ce sont les services centraux de l'université qui pilotent. Notre référente étudiante est partie et n'a pas été remplacée.

- Un appel à candidature auprès des étudiantes et étudiants de l'UFR devrait être lancé par les services centraux
- Réception de stickers à apposer dans les sanitaires.
M. CAREME pense que l'acronyme VSS n'est pas parlant pour les étudiants.
- Fiche « violentomètre » à venir.

- Lancement d'une enquête auprès des étudiants

La cellule juridique a été consultée mais la réponse n'est pas encore parvenue. Le directeur d'UFR propose qu'un travail conjoint de préparation du questionnaire soit effectué par les représentants des deux listes étudiantes, d'ici fin janvier, puis transmis à l'UFR.

M. GRENIER précise l'objectif du questionnaire : avoir le ressenti général des étudiants sur la formation, la façon dont se sont passés les examens, etc...

- Préparation du contenu de la préparation au concours M2E

Les réunions INSPE/ UFR/ rectorat autour du bloc 1 ont débuté. Le directeur d'UFR a contacté la directrice de l'INSPE (pilote sur le projet) pour prôner une démarche concertée et respectueuse des compétences de

chaque partie prenante. Il propose à Mme GASNE de s'exprimer sur la dernière réunion à laquelle elle a participé.

Mme GASNE précise que la construction est en cours, et que les discussions ont été collégiales.

- **Elections partielles aux départements ETEC et SAVAN**

Des élections partielles sont prévues le 15 janvier dans les collèges usagers des départements ETEC et SAVAN et dans le collège BIATSS du département ETEC. Aucune candidature n'a été réceptionnée, c'est le dernier jour pour candidater.

- **Appel à présenter nos formations SVTE auprès du lycée de Toucy le 28.01**

Cette initiative se fait en lien avec la précédente responsable de la commission communication et la candidate à cette fonction.

- **Décès d'une étudiante de L2**

Le directeur souligne que nous avons tous été choqués et attristés de cette disparition dans des conditions tragiques. Une cellule psychologique a été mise en place dans nos locaux, elle a été consultée sur l'opportunité d'un échange entre le directeur d'UFR et les étudiants de licence 2. La cellule psychologique semble avoir eu très peu de visites mais reste disponible, ainsi que la direction de l'UFR, les responsables pédagogiques et les enseignants référents, pour écouter, individuellement ou collectivement, les étudiants. Le 12 janvier, le directeur est allé rencontrer les étudiants de L2 en début de cours. Il a communiqué le nom de l'étudiante décédée Zélie GAREL et a insisté sur la disponibilité des personnes (responsables pédagogiques, enseignants référents, directeur et directeurs adjoints, responsable administrative), services (scolarité) et dispositif central de prise en charge psychologique pour les étudiants en difficulté suite à l'événement et d'une manière générale. Quelques questions ont été posées et il a été mentionné que les L3 étaient demandeurs d'une telle rencontre sur le sujet, donc une intervention auprès de chacun des parcours de L3 aura lieu, ainsi qu'auprès des étudiants de L1.

Puis, le directeur d'UFR interroge le conseil sur l'opportunité d'organiser une minute de silence.

Le conseil donne son accord pour le mardi 20 janvier.

M.GRENIER pense que 10 h est préférable pour avoir la présence de nombreux étudiants que pendant la pause méridienne.

Le fait que des examens soient prévus à ce créneau de 10 h est évoqué par Mme RIEU-GUIGON.

M.POINSSOT pense qu'il faut arrêter la date en conseil. Le directeur d'UFR fixe donc à 10h05 cette minute de silence. Le mardi 20 janvier

M.CARNEIRO, qui est en contact avec certains proches, pense que la famille serait d'accord et demande si un autre hommage est prévu.

Le directeur d'UFR répond qu'il est ouvert aux propositions ; celles-ci seront soumises à la famille.

Mme NICOLAS souhaite savoir si l'UFR enverra quelque chose pour les obsèques prévues samedi.

Le directeur répond que le président a envoyé un message à la famille. Pour l'UFR, il serait souhaitable d'avoir l'accord de la famille car chacun peut réagir différemment face à ce type d'événement.

Mme STEIMETZ a été surprise que le nom de l'étudiante n'apparaisse pas dans le message. C'est peut-être une volonté de la famille.

M.CARNEIRO mentionne que la crainte de certains proches est que ce drame se transforme en une cause contre l'UFR ou l'université. La famille souhaite le respect, et l'absence de toute « récupération » de l'évènement, notamment sur les réseaux sociaux. Il demande si le directeur peut intervenir en ce sens.

Le directeur d'UFR pense que les réseaux sociaux sont un fléau de notre société. Les tentatives de récupération sont irrésistibles pour certaines personnes, mais il n'a pas de moyen d'action.

M.CARNEIRO souhaite savoir si un étudiant ou une étudiante qui aurait besoin de se ressourcer après être allé voir la cellule d'écoute pourrait bénéficier d'une dispense. Par ailleurs, il n'y a pas vraiment de retours positifs sur les psychologues de l'UBE et il est difficile d'obtenir un rendez-vous. Souvent, la réponse donnée est « je vais vous réorienter » et il n'y a pas de suivi. L'UFR peut-elle faire quelque chose ?

Le directeur d'UFR répond que la cellule psychologique reste disponible ; il va recontacter l'UBE pour qu'un canal spécial soit ouvert et il va alerter la VP QVT. A l'UFR, nous disposons d'enseignants référents qui sont disponibles mais non formés en psychologie. Ils peuvent être sollicités, mais une réponse inadaptée pourrait avoir des conséquences négatives.

Mme MACÉ évoque le 3114, numéro national de prévention du suicide, ouvert 24h/24 et 7j/7, qui peut être diffusé aux étudiants et peut aider les familles et les proches endeuillés.

M.PAUCHARD fait part de son accord sur la minute de silence partagée par toutes les filières. L'hommage pourrait aussi être de dénommer un local à son nom, si la famille est d'accord.

Mme STEIMETZ suggère une simple photographie dans le hall, avec l'accord de la famille.

M. PAUCHARD souligne que ce n'est pas le premier cas à l'UBE et lit un texte au nom de l'UNEF (cf. annexe 1). Il déclare qu'en ce qui concerne la santé mentale, les dispositifs mis en place sont insuffisants, et étend son intervention sur le sujet de la cellule VSS de l'UBE qu'il décrit défaillante à plusieurs niveaux, par exemple l'accueil des victimes inadapté ou encore les suites données avec des poursuites judiciaires engagées sans l'accord de la victime. La réaction face à ce drame, un message et l'ouverture d'une cellule psychologique pendant 8 heures, est insuffisante, il faut faire plus. Cette tragédie sera oubliée, il faudrait tout faire contre cela, nous avons un devoir de mémoire. L'UNEF va faire plusieurs propositions en matière de lutte contre les VSS, il faudra que la CFVU engage une réflexion pour que les étudiants vivent mieux. Il demande également que le directeur fasse une intervention devant chaque promotion de l'UFR : L1, L2, L3, et remercie le directeur d'avoir commencé à le faire avant le conseil. A la demande de l'UNEF, une minute de silence est observée à la suite de l'intervention.

Le directeur d'UFR remercie les membres du conseil pour leurs interventions. Si le dispositif de déclaration des VSS à l'UBE fonctionne de manière non optimale, il évoquera ce point avec la VP VSS.

M.RIALLAND mentionne qu'il a assisté à une réunion de rentrée avec la cellule VSS et qu'il a été fait état que cette cellule fait un tri dans les témoignages et ne fait pas tout remonter au niveau suivant du dispositif, au motif que certains témoignages paraissent douteux. Il s'interroge sur la pertinence du traitement des cas de VSS par le SSE.

Le directeur d'UFR pense que si quelque chose dysfonctionne dans le dispositif, il faut l'identifier pour améliorer les choses. Il mentionne que dans la mesure où l'UFR n'a pas de psychologue, les cas de détresses psychologiques détectés chez « nos » étudiants par nos moyens d'accompagnement doivent être transférés

vers le dispositif UBE. Il estime également qu'au-delà des réponses compassionnelles, ce sont des réponses structurelles qu'il faut parvenir à élaborer et améliorer.

M.CAREME signale qu'il y a eu des questionnements chez les L1. Puis il donne lecture d'un texte (annexe 2).

Sur la demande de création d'une « commission de la Cohésion » ou « Commission Bien-Être Ensemble », le directeur d'UFR répond que le Bureau de l'UFR peut se pencher sur cette proposition. Si ce n'est pas une commission, ce peut être un groupe de travail.

Mme MACÉ évoque un dispositif mis en place à l'Institut Agro Dijon : constitution d'un groupe écoute/relai, avec une formation dispensée dans le cadre de la CVEC /CROUS et un débriefing avec un psychologue du travail.

Le directeur d'UFR demande à Mme MACÉ de bien vouloir lui adresser un document de présentation de ce dispositif.

En ce qui concerne la suppression de la galette prévue le lendemain du décès tragique de l'étudiante, le directeur d'UFR en endosse totalement la responsabilité. Il relate les deux gros événements sociaux à l'UFR, en juillet et en début d'année civile, qui ont dû être mis en suspens avec le covid, puis ont repris de manière partielle et progressive ensuite à cause des règlements budgétaires contraignants. L'organisation de moments conviviaux ne relève pas obligatoirement d'une organisation descendante mais peut venir de la base, les missions de l'UFR n'étant pas forcément d'organiser des loisirs en nombre.

Mme CASAS intervient pour rappeler qu'il n'est pas possible de faire n'importe quoi avec les crédits de l'Etat. La réglementation évolue et les règles deviennent plus strictes.

Pour M. ROLLIN, les événements sociaux ne vont pas répondre à tous les problèmes. Quand une personne souffre de se retrouver seule le soir, ce n'est pas la solution. Il faudrait une meilleure coordination de ce qui se fait sur le campus : il existe déjà des espaces d'accueil, des jeux en BU, etc... Démultiplier les actions n'est pas la solution.

Le directeur d'UFR rappelle qu'un dispositif d'aide existe à l'UBE, en matière de logement, de santé etc...L'établissement s'inscrit dans une démarche pro-active, il ne faut pas que les étudiants ignorent cela.

M.PAUCHARD pense qu'il faudrait se coordonner avec d'autres composantes sur ce qui existe. Certains dispositifs disparaissent ou dysfonctionnent, comme l'arrêt par l'association EPICAMPUS de ses activités. Par ailleurs, il salue l'organisation de petits déjeuners gratuits par la Corpo Bio.

M.RIALLAND insiste sur la nécessité que les étudiants s'engagent. EPICAMPUS a fermé par manque de bénévoles. Les étudiants doivent veiller à l'articulation avec ce qui existe déjà.

Le directeur d'UFR ajoute que l'association AT Sciences, qui assurait du tutorat entre pairs, a cessé ses activités en septembre, faute de relève également.

En conclusion, il rappelle la disponibilité de l'équipe de direction pour échanger sur ces aspects.

M.CAREME pense qu'il faudrait un représentant de l'UFR aux obsèques de Zélie Garel.

Vu les circonstances, le directeur d'UFR pense qu'il faudrait l'accord de la famille.

5) Mise en place des commissions et du bureau

- Election des directeurs-adjoints

Le directeur d'UFR communique les noms des deux directeurs-adjoints qu'il propose. Il s'agit de Claire ROSNOBLET et Mickael RIALLAND qui ont déjà démontré leur forte implication dans cette fonction.

Claire ROSNOBLET fait part de sa motivation à être renouvelée dans ses fonctions. Elle sera tout autant investie que précédemment si elle est élue et continuera de faire remonter des points d'amélioration à discuter.

Mickael RIALLAND a accepté la proposition du directeur car il souhaite continuer à s'investir, notamment sur les questions pédagogiques.

M.POINSSOT ne comprend pas qu'il n'y ait pas eu d'appel à candidature comme pour le Bureau.

Mme RIEU-GUIGON répond que la procédure est conforme à l'article 18 des statuts qui prévoit que les directeurs-adjoints sont élus sur proposition du directeur de l'UFR.

Après distribution du bulletin de vote comportant les deux noms, Mme PUCEAT demande les modalités de vote : est-il possible de rayer un nom, et dans ce cas, le bulletin est-il considéré comme nul ou bien le nom non barré sera-t-il pris en considération comme vote exprimé ? Ou faut-il voter (ou pas) pour la liste entière ?

Mme CLERGET pense que s'agissant d'un scrutin plurinominal, c'est un vote sur la liste et non pas sur chaque nom, comme c'était le cas pour le Bureau du président de l'université avant l'EPE. Les membres du CA étaient invités à voter (ou pas) pour la liste proposée par le président, sans panachage possible. C'est dans cet esprit que les statuts avaient été rédigés il y a quelques années.

M.ROLLIN indique que, pour les collectivités locales, il est possible de rayer des noms.

Mme MACÉ, à qui le juriste de l'Institut Agro a fait un point précis sur ces questions, pense qu'il faut distinguer scrutin plurinominal et scrutin de liste. Dans le 1^{er} cas, le panachage serait autorisé mais pas dans le 2^{ème} (sous réserve de confirmation).

Le directeur d'UFR, au vu de la nécessité d'obtenir des précisions de la cellule juridique, décide de reporter le point « élections » à une séance ultérieure. Les autres élections ne peuvent se faire car certaines candidatures pourraient être retirées suite à l'élection des directeurs-adjoints.

M.ROLLIN déclare que la procédure n'a pas été respectée lors de l'appel à candidature pour les responsabilités de commissions, puisque les personnels BIATSS n'ont pas été invités à candidater.

Précision de Mme CLERGET : vérification faite après le conseil, il s'avère que les personnels BIATSS ont bien été destinataires du mail d'appel à candidature pour la responsabilité des commissions le 5 décembre 2025 (mail unique envoyé aux enseignants-chercheurs et aux personnels BIATSS élus au conseil).

Réponse de M. ROLLIN lors du conseil d'UFR du 05 février 2026 = sa remarque était en lien avec un mail du secrétariat de l'UFR en date du 17 décembre 2025 où il était mentionné : « je rappelle aux membres des collèges A et B, intéressés par la responsabilité d'une commission de nous faire parvenir une lettre de candidature. » Le règlement intérieur précise que « le conseil élit en son sein par vote à bulletin secret le responsable de chacune des commissions » ces fonctions sont donc ouvertes à tous les collègues.

6) Questions financières

- Projets déposés dans le cadre des appels à projets du conseil régional (investissement en matière de cadre de vie et d'études et projets pédagogiques innovants)

Le directeur d'UFR précise qu'aucun projet n'a été déposé ; en effet, faute de caractère innovant, il n'a pas été possible de présenter un dossier pour le renouvellement du vidéoprojecteur de l'amphithéâtre Pasteur.

7) Questions diverses

- Mme STEIMETZ demande qu'un relevé de décisions soit établi et diffusé après le conseil, sans attendre l'approbation du PV.

Mme CLERGET répond que ceux-ci sont faits et en ligne sur le site de l'UFR.

- M. COLLIN rappelle l'un des points de sa profession de foi : que la communauté de l'UFR soit informée sur les dates de réunion des conseils en amont, ce qui n'a pas été le cas avant cette séance.

Le directeur d'UFR répond qu'il a prévu de demander au Bureau d'examiner les professions de foi de chacune des listes et de retenir certaines propositions.

La séance est levée à 11 h 55

Dijon, le 05 février 2026

Le Directeur d'UFR



Bruno FAIVRE